

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT
CANTON DE SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE
COMMUNE DE CERNOY

ARRÊTÉ 13-2026

**Portant autorisation d'un débit de boissons temporaire en application de l'article L. 3335-4
(alinéa 3) du code de la santé publique**

Le Maire de Cernoy,

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3321-1 et L. 3335-4 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4,

L. 2122-28 et L. 2542-8 ;

VU la demande présentée par l'association CELEBRATION DAYS RECORDS représentée par Madame Alix SALINGUE en date du 30 juin 2026 pour l'organisation du festival CELEBRATION DAYS du 31 juillet au 2 août 2026, au Parc de Trois Etôts à Cernoy,

ARRÊTÉ

Article 1 :

L'association CELEBRATION DAYS RECORDS représentée par Madame Alix SALINGUE est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire du 31 juillet au 2 août 2026 à l'occasion du festival CELEBRATION DAYS comme suit :

Vendredi 31/07/2026 de 18h00 à 04h00 du matin

Samedi 01/08/2026 de 12h00 à 04h00 du matin

Dimanche 02/08/2026 de 12h00 à 04h00 du matin

Article 2 :

À l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1^{er}, le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, que des boissons des groupes 1 et 3 définis à l'article L. 3321-1 du code de la santé publique.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Neuville-Roy

L'association CELEBRATION DAYS RECORDS représentée par Madame Alix SALINGUE

Article 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens pendant un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée, aux fins utiles, chacune en ce qui le concerne, à :

Madame la Sous-Préfète

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Maignelay Montigny,

Monsieur le Commandant du Centre de Secours d'Estrées Saint Denis,

Madame Alix SALINGUE

Fait à Cernoy, le 7 juillet 2026

Le Maire, Isabelle BARTHE

